

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 12 mars 2020

L'an deux mille vingt et le douze mars à dix-neuf heures trente ,
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 06 mars 2020

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame BOULERNE Jacqueline, Monsieur GORCE François, Monsieur CHEVOLEAU Olivier, Madame DARJO Joèle, Madame HELE (CHAMARD) Nicole, Madame THUREAU - BLUMBERG Cécile, Madame DAVID Sophie, Madame LE DANNOIS Nadine, Madame PROTEAU Isabelle

Absents représentés : Monsieur BERNARD Alain

Absents : Madame COURDE Bernadette, Monsieur BROUSSE David, Monsieur ZAPATA Rudy, Monsieur GUERAIN Jean-Christophe

Secrétaire : Madame DARJO Joèle

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 12 février 2020
2. Vote du compte de gestion 2019
3. Vote du compte administratif 2019
4. Report des résultats à prévoir sur le budget 2020
5. Présentation du budget 2020
6. Ouverture de crédit pour des dépenses en investissement avant le vote du budget
7. Révision des tarifs de locations des salles communales
8. Compte-rendu du Conseil d'école
9. Assemblée Générale de l'association "Joie de vivre à tout âge"
10. Questions diverses

Début de la séance : 18h00

Le Conseil accepte, à l'unanimité, qu'il soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Droit de préemption urbain ZB 117 situé "Moulin d'Amourette"

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de Maître RIVIERE Bruno, Notaire à Tonny Charente, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé ""Moulin d'Amourette", cadastré ZB 117.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

1- Approbation du compte-rendu du conseil du 12 février 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 12 février 2020.

2- Vote du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, BLASZEZYK Thierry,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

3- Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, BLASZEZYK Thierry,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par BLASZEZYK Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		246 553.52		73 905.72		320 459.24
Opérations exercice	774 390.24	501 491.48	372 772.26	441 165.09	1 147 162.50	942 656.57
Total	774 390.24	748 045.00	372 772.26	515 070.81	1 147 162.50	1 263 115.81
Résultat de clôture	26 345.24			142 298.55		115 953.31
Restes à réaliser						
Total cumulé	26 345.24			142 298.55		115 953.31
Résultat définitif	26 345.24			142 298.55		115 953.31

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4- Report des résultats à prévoir sur le budget 2020

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 142 298.55 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	73 905.72 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	68 392.83 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	142 298.55 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	142 298.55 €
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. c/1068	26 345.24 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation à l'excédent reporté (c/002)	115 953.31 €
B. DEFICIT AU 31/12/2019	26 345.24 €
Déficit en investissement à reporter (c/001)	26 345.24 €

5- Présentation du budget 2020

Madame BOULERNE Jacqueline, 1ère adjointe, présente le budget 2020.

Ce budget sera voté par les nouveaux membres du Conseil Municipal à la suite des élections du 15 mars 2020.

6- Ouverture de crédit pour des dépenses en investissement avant le vote du budget

Monsieur le maire rappelle que suite aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, il est possible de procéder à des mandatements de dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% de celui voté l'année précédente.

Considérant que le montant budgétisé en dépenses d'investissement pour l'année 2019 était de 364 764 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») et conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 91 191 € (25% x 364 764 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achat de matériel au c/2158 - 000 pour la somme de 3 000 €
- Remboursement du trop perçu de taxe d'aménagement en 2019 au c/102296 pour la somme de 1 800 €

Soit un total de 4 800 € qui sera repris obligatoirement au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

à 11 voix pour et 0 voix contre

d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

7- Révision des tarifs de locations des salles communales

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de revoir les tarifs des salles communales pour les associations extérieures à la commune.

Rappel des tarifs actuels

- Délibération n° DEL_2019_18 pour les associations extérieures :

Utilisation occasionnelle	10 € / demi-journée
Utilisation régulière (1 fois/semaine)	300 € / an (1 fois par semaine / 10 mois)

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Utilisation occasionnelle	ETE	25 € / demi-journée 50€ / journée
	HIVER*	40 € / demi-journée 80 € / journée

* La période d'hiver est du 15 octobre au 30 avril (sauf phénomène climatique exceptionnel)

Utilisation annuelle	300 € / an (1 fois par semaine / 10 mois)
----------------------	--

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

8- Compte-rendu du Conseil d'école

Madame BOULERNE Jacqueline informe au Conseil, qu'elle a assisté au Conseil d'Ecole du 13 février 2020.

Les prévisions des effectifs pour la rentrée 2020 :

PS : 11
MS : 19
GS : 13
Soit 43 enfants à l'école de Puyravault

CP : 21
CE1 : 13
CE 2 : 14
CM1 : 12
CM2 : 18
Soit 78 enfants à l'école de Vouhé

9- Assemblée Générale de l'association "Joie de vivre à tout âge"

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'association "La Joie de vivre A tout âge" qui s'est tenue le 16 janvier 2020.

Le nouveau conseil d'administration est composé comme suit :

Présidente : Patricia TRILLO
Vice-Président : Robert TALBOT
Secrétaire : Marie-Paule COUTAND
Secrétaire Adjoint : Marie-Claude BROUSSET

Trésorier : Jean-Maurice VANNEAU
Trésorier Adjoint : Régis CHAURAY

Membres du CA : Corine BOUTIN - Janet GODKIN - Michèle GOUSSEAU - Claudie SENARD
et Nicole TALBOT.

10- Questions diverses

~ Madame Nicole HELE informe le Conseil qu'elle a assistée avec Madame Sophie DAVID à l'assemblée générale de l'association FDGDON 17 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du département de la Charente-Maritime) qui s'est réunie le 20 février 2020.

Levée de la séance : 19h30